



Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines de l'UQAM (AFESH-UQAM)

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2017

N-M050 à 12h30

Ordre du jour:

0. Procédures d'ouverture
1. Assurances collectives
2. Traitement des avis de motion
3. Mouvement étudiant
4. Élections
5. Dons
6. Varia
7. Fermeture

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.1.1 Que l'assemblée débute à 13 :03.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

0.2 Preasidium

0.2.1 Que l'on nomme Patrick Véronneau à l'animation, Cédric Champagne au secrétariat.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.3.1 Que l'on adopte l'ordre du jour suivant;

0. Procédures d'ouverture

1. Assurances collectives

2. Traitement des avis de motion

3. Mouvement étudiant

4. Élections

4.1 Secrétaire aux affaires académiques

4.2 Secrétaire aux études avancées

4.3 Secrétaire aux finances

4.4 Secrétaire à l'information

4.5 Secrétaire à l'interne

4.6 Secrétaire aux affaires uqamiennes

4.7 Secrétaire à la mobilisation

4.8 Secrétaire à l'externe

4.9 Secrétaire à la coordination

5. Dons

6. Varia

7. Fermeture

Dûment propos

Dûment appuyé

0.3.1.1 Amendement : Il est proposé de déplacer le point don au premier point et décaler les points subséquents.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

0.3.1.2 Amendement : Il est proposé de mettre le point « 4. Élection » en premier points et décaler les points subséquents.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

Retour sur la principale 0.3.1 : AU

1. Assurances collectives

1.1 Que l'on accorde une présentation de 15 minutes du représentant de l'ASEQ, Patrice Allard, suivis d'une période de questions réponses de 15 minutes.

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.1.1 Amendement : D'ajouter une présentation de 30 secondes par l'exécutif du dossier des assurances.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité (16 pour, 15 contre, 11 abstention)

Retour sur la principale 1.1 telle qu'amendée : AU

Proposition privilégiée de tenir une plénière de 10 minutes avec fin des tours de paroles sur la question des assurances.

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

1.2 Que l'on accepte la hausse des frais d'assurance de 30%, ce qui correspond à 281.20 tel que négocié par Patrice Allard.

Que l'on maintienne à 80\$/visites et 800\$/année pour la couverture des frais en psychologie.

Que l'on mandate conseil exécutif de voir en collaboration avec l'ASEQ d'ici l'automne prochain, dont la prime serait équivalente à +/- 5% de la prime du régime santé pour 2016-2017.

Que la PIM approuve ce second plan.

Dûment proposé

Dûment appuyé

1.2.1 Amendement : De remplacer la mention de « 80\$/visites et 800\$/année » par « 50\$/visites et 500\$/année ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Appel de la décision de l'animation sur la réception de l'amendement, puisque l'amendement modifie la nature des montants.

Dûment proposé

Rejeté à majorité

Retour sur l'amendement 1.2.1 : Rejeté majorité

1.2.2 Amendement : de changer le verbe « maintenir » par « fixer ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Retour sur la principale 1.2 telle qu'amendée : AU

2. Traitement des avis de motion

Ouverture de l'avis de motion :

Dûment appuyé

AU

2.1 Déposé lors de l'Assemblée Générale du 16 novembre 2016 :

Que l'on crée un poste de secrétaire aux affaires féministes au sein du Conseil Exécutif de l'AFESH ;

Qu'en ce sens, on modifie les articles 4.1, 4.3 et 4.5. Que l'on ajoute l'article 4.3.10. Qu'ils se lisent comme suit :

4.1 Définition

Le Conseil exécutif se compose de dix (10) membres élu-e-s par l'Assemblée générale annuelle d'élection. Chaque poste peut être occupé par un maximum d'une (1) personne et chaque personne ne peut représenter qu'un (1) poste

4.3 Composition

Les dix (10) postes disponibles au Conseil exécutif sont les suivants :

4.3.10 Secrétaire aux Affaires Féministes

La secrétaire aux affaires féministes doit assister aux rencontres du comité féministe de l'AFESH et faire le lien entre celui-ci et le conseil exécutif ; s'assurer de relayer l'information entre les instances féministes de l'UQAM, les groupes externes féministes avec lesquels l'AFESH collabore , les collectifs féministes autonomes ou formels au sein de l'UQAM et les membres ; siéger d'office au congrès femmes de l'ASSÉ et tout autre instance féministe dont est membre l'AFESH ; articuler les positions féministes adoptés en assemblée générale avec l'aide du Comité Féministe. Elle s'assure également que le travail d'information et de diffusion qui touche les affaires féministes de l'AFESH soit accompli, et ce , conformément aux décisions de l'Assemblée Générale et du Comité Féministe.

4.5 Éligibilité

Tous et toutes les membres de l'Association sont éligibles à être candidates ou candidats lors de l'élection du Conseil exécutif; à l'exception des employé-e-s rémunéré-e-s. Exceptionnellement, le poste de secrétaire aux affaires féministes ne peut être occupée que par une femme ou personne s'identifiant comme femme.

Dûment proposé

Dûment appuyé

2.1.1 Amendement : Il est proposé de modifier 4.5 «ne peut être occupée que par une femme ou personne s'identifiant comme femme» par « ne pas être occupé par un homme cisgenre ».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté majorité

Retour sur la principale 2.1 telle qu'amendée : Adoptée à la majorité des 2/3

Ouverture de l'avis de motion :

Dûment appuyé

Adopté à majorité

2.2 Déposé lors de l'Assemblée Générale du 16 décembre 2016 :

Considérant les nombreuses critiques dirigées envers l'AFESH dans les dernières années quant à sa représentativité et son inclusivité;

Considérant que l'assistance aux assemblées générales est notamment liée à des facteurs sociaux- économiques;

Considérant que la multiplication d'assemblées générales à quorum moral, convoquées dans de courts délais, nuit à la participation des étudiantes et étudiants occupant un emploi, habitant en périphérie de l'île de Montréal, et ayant des responsabilités familiales, et à leur inclusion dans les processus décisionnels de l'association ;

Que l'on biffe :

« Au cas où il n'y aurait pas de quorum au début d'une assemblée annuelle ou ordinaire, le conseil exécutif de l'association devra convoquer une seconde AG avec le même ordre du jour une semaine plus tard plus ou moins un jour (nonobstant les délais minimaux de convocation en vigueur) et cette AG sera légale et décisionnelle qu'il y ait quorum ou non. Dans le cas où l'on constaterait une absence de quorum, une fois débutée une AG annuelle ou ordinaire, celle-ci devra immédiatement décider d'un moment pour sa poursuite ultérieure puis sera immédiatement ajournée. La poursuite de cette AG sera alors légale et décisionnelle qu'il y ait quorum ou non. La constatation d'une absence de quorum au cours d'un AG spéciale entraîne sa levée immédiate.»

à l'article 2.6 Quorum, du chapitre 2. Assemblée générale, des statuts et règlements.

Dûment proposé

Dûment appuyé

2.2.1 Amendement : Que l'on change le mot « biffer » pour « modifier »

Que l'on retire la mention «une semaine plus tard plus ou moins un jour (nonobstant les délais minimaux de convocation en vigueur) »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Appel de la décision de l'animation sur la recevabilité de l'amendement.

Adopté à majorité, l'amendement est donc irrecevable

Retour sur la principale 2.2 non-amendée : Adopté à la majorité des 2/3

3. Mouvement étudiant

3.1 Considérant le contexte politique mondial actuel, la montée de l'extrême droite et la décomplexification du discours raciste, islamophobe, anti-immigration et fasciste;

Considérant la nécessité de résister au colonialisme, au racisme et au sexisme ;

Considérant les lois de l'immigration racistes et la non-reconnaissance des acquis et des diplômes des personnes

immigrantes ;

Considérant les multiples hausses des frais de scolarité des étudiante.s étrangère.s ;

Considérant l'invisibilisation et l'effacement des auteur.ice.s racisées dans le corpus académique ;

Considérant que la culture du viol et les violences sexuelles touchent davantage les femmes autochtones, racisées et les nouvelles arrivantes ;

Considérant que les stages non-rémunérés sont dans des programmes majoritairement féminin ; plus particulièrement dans le cadre d'un retour aux études pour la reconnaissance des acquis ;

Considérant que cette exploitation des étudiantes servent les intérêts capitalistes d'un État colonialiste et patriarcal ;

Considérant que la semaine de mobilisation féministe intersectionnelle à démontrer un réel besoin de parler des enjeux des femmes racisées chez les étudiant.e.s de l'UQAM ;

Considérant que les groupes affinitaires gravitant autour de l'AFESH se mobilisent principalement sur des enjeux antiracistes, féministes, et sur le travail étudiant et la rémunération des stages ;

Considérant le besoin de créer du matériel d'informations et des espaces militants organisés ;

Que l'AFESH adopte une campagne annuelle contre la montée de l'extrême droite au Québec et dans le monde sur 3 axes :

-Lutte contre le racisme, le colonialisme, l'impérialisme et le fascisme

-Lutte pour la rémunération des stages ; principalement dans les domaines majoritairement féminins racisées

-Lutte contre la culture du viol et les violences sexuelles avec une perspective intersectionnelle mise de l'avant.

Qu'en ce sens, l'AFESH ait les revendications suivantes :

Que l'AFESH réclame la reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrant.e.s ;

Que l'AFESH se positionne contre toute hausse (de toute nature) des frais de scolarité des étudiant.e.s étrangère.s et réclame la gratuité scolaire à tous les niveaux ;

Que l'AFESH réclame une plus grande inclusion des auteur.ice.s racisées dans les corpus académique ;

Que l'AFESH réitère son mandat pour la rémunération des stages ;

Que l'AFESH crée un argumentaire antiraciste sur la montée de l'extrême droite, en collaboration avec les groupes concernés ;

Que l'AFESH soutienne par tous les moyens possible les groupes militant pour la rémunération des stages, les luttes féministes et luttes antiracistes et mette à leur disposition ses ressources matérielles et logistiques ;

Que pour les groupes antiracistes ; une plus grande place soit donnée à ceux menés par et pour des personnes racisées ;

Que l'AFESH organise un camp de formation "antiracisme 101", en collaboration avec les personnes racisées à l'automne ;

Que l'AFESH participe activement à l'élaboration d'une coalition antiraciste contre la montée de l'Extrême droite.

Dûment proposé

Dûment appuyé

3.1.1 Amendement : Rajouter « Que les revendications de cette proposition soient revotées lors de la session d'automne 2017 »

Dûment proposé

Dûment appuyé

3.1.1.1 Sous-amendement : Remplacer « Revotées» par «Réitérées» (lors de la session d'automne 2017).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur l'amendement 3.1.1.1 : « Que les revendications de cette proposition soient réitérées lors de la session d'automne 2017 »

Rejeté à majorité

Retour sur la principale 3.1 :

Proposition privilégiée de scinder la principale, en trois propositions, la première commençant par «Que l'AFESH» et finissant par « de l'avant», la seconde commençant par Qu'en ce sens et finissant par « stages», et la troisième commençant par «Que l'AFESH crée» et finissant par «l'Extrême droite».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoptée à majorité

Sur les propositions telles que scindées :

3.1a) Que l'AFESH adopte une campagne annuelle contre la montée de l'extrême droite au Québec et dans le monde sur 3 axes :

-Lutte contre le racisme, le colonialisme, l'impérialisme et le fascisme

-Lutte pour la rémunération des stages ; principalement dans les domaines majoritairement féminins racisés

-Lutte contre la culture du viol et les violences sexuelles avec une perspective intersectionnelle mise de l'avant

3.1a).1 Amendement : Que l'on biffe «Au Québec et dans le monde» pour remplacer cette expression par «et contre l'exploitation».

Que l'on rajoute « contre l'exploitation» devant «et pour la rémunération...».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale 3.1a) telle qu'amendée :

Que l'AFESH adopte une campagne annuelle contre la montée de l'extrême droite et contre l'exploitation:

-Lutte contre le racisme, le colonialisme, l'impérialisme et le fascisme

-Lutte contre l'exploitation et pour la rémunération des stages ; principalement dans les domaines majoritairement féminins racisés

-Lutte contre la culture du viol et les violences sexuelles avec une perspective intersectionnelle mise de l'avant

Adoptée à l'unanimité

3.1b) Qu'en ce sens, l'AFESH ait les revendications suivantes :

Que l'AFESH réclame la reconnaissance des diplômes et des acquis des personnes immigrant.e.s ;

Que l'AFESH se positionne contre toute hausse (de toute nature) des frais de scolarité des étudiant.e.s étrangère.s et réclame la gratuité scolaire à tous les niveaux ;

Que l'AFESH réclame une plus grande inclusion des auteur.ice.s racisés dans les corpus académique ;

Que l'AFESH réitère son mandat pour la rémunération des stages.

Proposition privilégiée de mise en dépôt de 3.1b)

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adoptée à majorité

3.1c) Que l'AFESH crée un argumentaire antiraciste sur la montée de l'extrême droite, en collaboration avec les groupes concernés ;

Que l'AFESH soutienne par tous les moyens possible les groupes militant pour la rémunération des stages, les luttes féministes et luttes antiracistes et mette à leur disposition ses ressources matérielles et logistiques ;

Que pour les groupes antiracistes ; une plus grande place soit donnée à ceux menés par et pour des personnes racisées ;

Que l'AFESH organise un camp de formation "antiracisme 101", en collaboration avec les personnes racisées à l'automne ;

Que l'AFESH participe activement à l'élaboration d'une coalition antiraciste contre la montée de l'Extrême droite.

3.1.c).1 Amendement : d'ajouter

« Que l'AFESH participe à la mise en place d'une coalition régionale pour la rémunération de tous les stages;
Que cette coalition regroupe des associations étudiantes de tous les programmes comportant des stages obligatoires non rémunérés, de même que des groupes et comités étudiants impliqués dans la lutte pour la rémunération de tous les stages, issus de la grande région de Montréal;
Que cette coalition travaille à diffuser et à défendre la revendication de la rémunération de tous les stages, dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'études par l'organisation, notamment, d'actions, de rassemblements, d'assemblées, de débats et de journées de grève;
Qu'au sein de cette coalition, l'AFESH défende la stratégie d'une grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiant.es de différents programmes devant effectuer des stages non rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages;
Que l'AFESH appelle à la formation de coalitions semblables dans toutes les autres régions du Québec et veille à la production de contenu en anglais sur la question afin d'étendre le mouvement aux campus à majorité anglophone et ailleurs au Canada.
Que l'AFESH partage cet appel à la formation d'une coalition régionale à travers ses différents canaux, notamment sur les médias sociaux et sur la liste ASSÉ-Support. »

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à l'unanimité

3.1c).2 Amendement : Remplacer « antiraciste contre la montée de l'Extrême droite» par « sur cette campagne dont la première rencontre se tiendrait en Mai».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejeté à majorité

3.1c).3 Amendement : ajouter « Que l'AFESH produise du matériel d'information sur la culture du viol et réitère le besoin de l'implantation de CALACS sur les campus universitaires. »

Dûment proposé

Dûment appuyé

AU

Sur la principale 3.1c) telle qu'amendée :

Que l'AFESH crée un argumentaire antiraciste sur la montée de l'extrême droite, en collaboration avec les groupes concernés

Que l'AFESH produise du matériel d'information sur la culture du viol et réitère le besoin de l'implantation de CALACS sur les campus universitaires.

Que l'AFESH soutienne par tous les moyens possible les groupes militant pour la rémunération des stages, les luttes féministes et luttes antiracistes et mette à leur disposition ses ressources matérielles et logistiques ;

Que pour les groupes antiracistes ; une plus grande place soit donnée à ceux menés par et pour des personnes racisées ;

Que l'AFESH organise un camp de formation "antiracisme 101", en collaboration avec les personnes racisées à l'automne

Que l'AFESH participe activement à l'élaboration d'une coalition antiraciste contre la montée de l'Extrême droite

Que l'AFESH participe à la mise en place d'une coalition régionale pour la rémunération de tous les stages;

Que cette coalition regroupe des associations étudiantes de tous les programmes comportant des stages obligatoires non rémunérés, de même que des groupes et comités étudiants impliqués dans la lutte pour la rémunération de tous les stages, issus de la grande région de Montréal;

Que cette coalition travaille à diffuser et à défendre la revendication de la rémunération de tous les stages, dans toutes les disciplines et tous les niveaux d'études par l'organisation, notamment, d'actions, de rassemblements, d'assemblées, de débats et de journées de grève;

Qu'au sein de cette coalition, l'AFESH défende la stratégie d'une grève des stages et qu'elle rallie d'autres associations regroupant des étudiant.es de différents programmes devant effectuer des stages non rémunérés afin de lancer un ultimatum au gouvernement avant de déclencher la grève des stages;

Que l'AFESH appelle à la formation de coalitions semblables dans toutes les autres régions du Québec et veille à la production de contenu en anglais sur la question afin d'étendre le mouvement aux campus à majorité anglophone et ailleurs au Canada.

Que l'AFESH partage cet appel à la formation d'une coalition régionale à travers ses différents canaux, notamment sur les médias sociaux et sur la liste ASSÉ-Support.

Proposition privilégiée de mise en dépôt

Dûment proposé

Dûment appuyé

Rejetée à majorité

Sur la principale 3.1c) telle qu'amendée :

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée de demande de constatation du quorum :

Le quorum n'est pas constaté